

FONDS D'INVESTISSEMENT CLIMATIQUES

10 novembre 2009

Résumé des coprésidents de la réunion
du Comité du Fonds pour les technologies propres
28 octobre 2009

Coprésidents
Zaheer Fakir, Afrique du Sud
William Pizer, États-Unis

Ouverture de la séance

1. La séance a été ouverte par les coprésidents, M. Zaheer Fakir, membre du Comité du Fonds pour les technologies propres (FTP), représentant l’Afrique du Sud, et M. William Pizer, membre du Comité, représentant les États-Unis.

Adoption de l’ordre du jour

2. L’assemblée a adopté l’ordre du jour provisoire tel que présenté dans le document CTF/TFC.4/1.

Plans d’investissement

3. Le Comité du fonds fiduciaire, réuni en séance à huis clos, a examiné trois plans d’investissement pour l’Afrique du Sud, le Maroc et l’Ukraine. Chaque plan a été présenté par le représentant du pays concerné, et les BMD collaborant avec le pays considéré ont fourni des informations supplémentaires. Les représentants des pays et des BMD ont répondu aux questions et fourni au Comité les éclaircissements demandés. Le Comité est parvenu aux décisions suivantes.

Décision relative au plan d’investissement du Maroc

4. Le Comité a examiné le document CTF/TFC.4/3, intitulé *CTF Investment Plan for Morocco*, et approuve le plan et une enveloppe à hauteur de 150 millions de dollars au titre du FTP, sous réserve que le Maroc et les BMD poursuivent la mise au point des activités prévues dans le plan en tenant compte des remarques et des observations du Comité. Le Comité compte que le document de projet qui sera préparé à son intention pour qu’il approuve l’octroi d’un financement au titre du FTP fournisse des informations plus détaillées sur :

- a) les modalités de gouvernance et les procédures de fonctionnement du Fonds de développement de l’énergie (FDE) du Maroc ;
- b) le mode d’identification des projets potentiels ; les critères à remplir pour obtenir un financement du FDE ; et les modalités d’application des critères du Fonds pour les technologies propres aux projets devant bénéficier des ressources du FTP par le biais du FDE ;
- c) la manière dont le FTP engendrera une véritable transformation qui aura un impact durable, notamment en levant les obstacles qui s’opposent à la valorisation à grande échelle des énergies renouvelables au Maroc ;
- d) une définition plus claire des secteurs appelés à bénéficier d’un financement ;
- e) une définition plus claire des ressources devant être mobilisées et de la manière dont les ressources du FTP et les fonds fournis par les BMD dans le cadre de leurs opérations ordinaires de prêt seront utilisés par le FDE, en particulier du rôle des institutions financières et des prêts bancaires ;

- f) une définition plus claire de la structure du capital et du contrôle des entités du projet ;
- g) une définition plus claire de la manière dont sera déterminé, au cas par cas, le montant du financement du FTP nécessaire à chaque projet ; et
- h) la manière dont les leçons tirées de l'expérience seront canalisées et diffusées.

Décision relative au plan d'investissement de l'Afrique du Sud

5. Le Comité a examiné le document CTF/TFC.4/4, intitulé *CTF Investment Plan for South Africa*, et il approuve le plan et la poursuite de l'élaboration des activités que celui-ci prévoit. Le Comité approuve une enveloppe à hauteur de 500 millions de dollars au titre du FTP pour financer ce plan. Le Comité compte que les documents de projet qui seront préparés à son intention pour qu'il approuve l'octroi d'un financement au titre du FTP fournissent davantage d'informations sur le montant et l'origine des cofinancements publics et privés.

Décision relative au plan d'investissement de l'Ukraine

6. Le Comité a examiné le document CTF/TFC.4/5, intitulé *CTF Investment Plan for Ukraine*, mais il ne l'a pas approuvé. Le Comité admet que la forte consommation d'énergie et le profil d'émissions de l'Ukraine justifieraient amplement un financement du FTP, et il s'est dit impressionné par les mesures supplémentaires proposées dans la stratégie de développement à faible intensité de carbone élaborée par le pays dans le secteur de l'énergie, en particulier dans le domaine des énergies renouvelables et de l'utilisation rationnelle de l'énergie. Le Comité reconnaît par ailleurs que le financement global sollicité du FTP est d'un montant convenable. Néanmoins, étant donné que des membres du Comité ont exprimé un certain nombre de préoccupations importantes, le Comité demande à l'Ukraine de s'employer, en collaboration avec les BMD concernées, à revoir et modifier le plan d'investissement proposé compte tenu des observations formulées durant la réunion et des remarques qui devront être soumises par écrit au plus tard le 3 novembre 2009. Le Comité attend avec intérêt qu'un plan d'investissement révisé pour l'Ukraine soit soumis à son agrément. Le Comité a accepté d'étudier ce nouveau plan pendant une période de deux semaines et de le réexaminer à l'occasion de la vidéoconférence qui sera organisée le 1^{er} et le 2 décembre 2009.

Rapport trimestriel des opérations

7. Le Comité a examiné le document CTF/TFC.4/6, intitulé *Clean Technology Fund Quarterly Operations Summary*, et se réjouit de l'état d'avancement du portefeuille de projets en préparation du FTP dans les trois pays dont il a approuvé le plan d'investissement. Il se félicite également des progrès réalisés dans la préparation d'autres plans d'investissement.

Rapport de l'Administrateur sur la situation financière du FTP

8. Le Comité se félicite du rapport de l'Administrateur sur le FTP (CTF/TFC.4/9) et prend note de l'état d'avancement des annonces de contributions, des versements effectués à ce titre, et du montant total des contributions versées au FTP ; des ressources disponibles au titre du FTP ; et des activités menées par l'Administrateur dans le cadre de sa gestion du FTP.

9. Le Comité encourage tous les bailleurs de fonds qui n'ont pas encore définitivement conclu un accord/arrangement de contribution avec l'Administrateur à le faire dans les meilleurs délais et à prendre des dispositions pour verser leurs contributions au fonds fiduciaire par anticipation.
10. Le Comité convient d'effectuer un seul audit des états financiers établis sur la base des encaissements-décaissements pour l'année civile 2009. À compter de l'année civile 2010, les états financiers à vocation spéciale feront chaque année l'objet d'un audit externe complet.
11. Le Comité se félicite de l'avancement du processus visant la conclusion d'un Accord sur les modalités financières avec les BMD et compte que tous les accords seront finalisés rapidement pour que les activités opérationnelles au titre du fonds puissent aller de l'avant. Le Comité n'a pas approuvé la recommandation relative à la question soulevée dans le paragraphe 17 du document concernant le produit du placement des fonds affectés au budget administratif des BMD, et il convient de réexaminer cette question lors d'une prochaine réunion, sur la base des informations supplémentaires qui seront fournies par l'Administrateur et les BMD auxquelles s'applique ledit paragraphe.
12. Le Comité se félicite également des mesures qui ont été prises pour entreprendre la mise au point des informatiques nécessaires à la gestion du FTP.
13. Le Comité demande à l'Unité administrative de le tenir informé des projets en préparation et d'établir des projections indiquant, d'une part, la date prévue d'approbation des projets et, d'autre part, les ressources disponibles au titre du fonds fiduciaire, de manière à pouvoir se faire une meilleure idée du calendrier d'approbation et des ressources à la disposition du FTP.

Comptabilisation et suivi des contributions versées au FTP en tant que ressources APD nouvelles et additionnelles

14. L'assemblée a examiné le document CTF/TFC.4/7, intitulé *Clean Technology Fund – Distinguishing and Tracking Contributions as new and Additional ODA Resources*, et recommande que l'Unité administrative, en collaboration avec la CCNUCC des Nations Unies et l'OCDE, poursuive l'étude entreprise pour comptabiliser les ressources consacrées au financement d'actions climatiques et voir comment les instruments élaborés par ces instances pourraient s'appliquer au cadre de résultats du FTP.
15. Le Comité du FTP demande à l'Unité administrative de préparer un nouveau rapport contenant les dernières données disponibles qui sera réexaminé à la prochaine réunion conjointe des Comités du FTP et du SCF.

Note sur l'examen et l'approbation, entre deux sessions, des plans d'investissement du FTP et définition plus précise des modalités d'approbation par courrier postal du financement de projets et de programmes au titre du FTP

16. Après avoir examiné le document CTF/TFC.4/7, intitulé *Note on Intersessional Review and Endorsement of CTF Investment Plans and Clarification of Steps for Approval by Mail of CTF Financing for Projects and Programs*, le Comité a approuvé les procédures proposées en vue d'organiser, à titre expérimental, des rencontres virtuelles pour examiner et approuver les

plans d'investissement entre deux sessions. La formule devrait être mise à l'essai dans le cadre d'une vidéoconférence le 1^{er} et le 2 décembre prochain. Le Comité devrait examiner à cette occasion jusqu'à quatre plans d'investissement. Il déterminera ensuite si cette procédure est viable, étant entendu que chaque pays doit avoir la possibilité de présenter son plan d'investissement dans des conditions qui permettent un examen attentif du plan. La BAD ayant indiqué qu'elle n'aurait pas de locaux disponibles aux dates prévues, la BERD a proposé d'accueillir les membres africains du Comité à Londres.

Élection des coprésidents

17. Conformément à ses règles de procédure, le Comité du fonds fiduciaire a reconduit Zaheer Fakir, membre du Comité représentant l'Afrique du Sud, dans ses fonctions de coprésident représentant le groupe des pays bénéficiaires, pour la période du 1^{er} novembre 2009 au 30 avril 2010. Les représentants des pays contributeurs proposeront au Comité, par courrier postal, le membre de leur groupe qui remplira les fonctions de second coprésident pour la même période.

Questions diverses

18. En ce qui concerne le paragraphe 13 des règles de procédure des réunions du Comité du FTP, le Comité a examiné la requête présentée par les observateurs de pouvoir participer aux réunions du Comité lorsque celui-ci examine les plans d'investissement. Le Comité est convenu que des observateurs seraient invités à participer à la réunion de présentation du plan d'investissement par le pays et les BMD concernés, et qu'ils pourraient formuler des observations sur le plan soumis à l'attention du Comité. Les délibérations du Comité sur le plan d'investissement continueront de se dérouler à huis clos.

Clôture de la séance

19. La réunion s'est terminée le 28 octobre 2009.